

## PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec tenue le 16 juin 2022, à compter de 13 h 25, au 1130, route de l'Église, à Québec.

Sont présents formant quorum :

- M. le maire Bruno Marchand, Québec, président
- M. le maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du comité exécutif
- Mme la conseillère Marie-Josée Asselin, Québec
- M. le préfet Sébastien Couture, MRC de La Jacques-Cartier
- Mme la conseillère Brigitte Duchesneau, Lévis
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
- M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures
- M. le conseiller Pierre-Luc Lachance, Québec
- M. le conseiller Éric Ralph Mercier, Québec
- Mme la conseillère Catherine Vallières-Roland, Québec
- M. le conseiller Claude Villeneuve, Québec

Sont également présentes :

- Mme Myriam Poulin, directrice des affaires corporatives et juridiques, secrétaire corporative
- Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière

Sont absents :

- M. le conseiller Serge Côté, Lévis
- Mme la préfète Lina Labbé, MRC de L'Île-d'Orléans
- Mme la conseillère Amélie Landry, Lévis
- M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré
- M. le maire Gaétan Pageau, L'Ancienne-Lorette
- M. le conseiller Steeve Verret, Québec

Période de recueillement et ouverture de la séance.

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

### **Résolution n° C-2022-76**

Sur proposition de Mme Brigitte Duchesneau, appuyée par M. Éric Ralph Mercier, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 mai 2022

### **Résolution n° C-2022-77**

Sur proposition de M. Sébastien Couture, appuyée par M. Claude Villeneuve, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 mai 2022.

Adoptée

Rapport de gestion du fonds octroyé par la Fondation Lucie et André Chagnon**Résolution n° C-2022-78**

Sur proposition de Mme Brigitte Duchesneau, appuyée par Mme Marie-Josée Asselin, il est unanimement résolu :

- De prendre acte du Rapport de gestion du fonds octroyé par la Fondation Lucie et André Chagnon pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 31 mars 2022.

Référence : Rapport décisionnel du 16 juin 2022

Responsable : Direction générale

Adoptée

Rapport annuel 2021 de la CMQuébec**Résolution n° C-2022-79**

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par M. Sylvain Juneau, il est unanimement résolu :

- De prendre acte du Rapport annuel 2021 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec).
- De transmettre le Rapport annuel 2021 de la CMQuébec à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, ainsi qu'à chaque municipalité et MRC faisant partie de son territoire, en plus de le diffuser sur son site Internet.

Référence : Rapport décisionnel du 16 juin 2022

Responsable : Communications

Adoptée

Avis sur le Projet de règlement n° RV-2022-22-11 de la Ville de Lévis modifiant le schéma d'aménagement et de développement (concordance au PMAD)**Résolution n° C-2022-80**

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par Mme Catherine Vallières-Roland, il est unanimement résolu :

- D'informer la Ville de Lévis que le « Projet de règlement n° RV-2022-22-11 modifiant le règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement » répond, dans son contenu actuel, aux critères, prescriptions et cibles édictés aux stratégies 4, 7, 8, 9 et 13 du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).
- D'inviter la Ville de Lévis à apporter des modifications au Projet de règlement n° RV-2022-22-11, conformément aux éléments mentionnés à l'analyse complémentaire et à la grille d'analyse technique jointes au présent rapport décisionnel afin de compléter l'exercice de concordance au PMAD.
- De rappeler que la Communauté métropolitaine de Québec est disposée à travailler en étroite collaboration avec la Ville de Lévis dans la poursuite de ses travaux.
- De transmettre à la Ville de Lévis copie du présent rapport décisionnel ainsi que des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 16 juin 2022

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis de conformité concernant un projet du ministère des Transports du Québec visant la reconstruction de la structure P-13325 sur le boulevard Talbot au-dessus de la rivière des Hurons (projet n° 154190016)

#### **Résolution n° C-2022-81**

Sur proposition de M. Sébastien Couture, appuyée par M. Pierre-Luc Lachance, il est unanimement résolu :

- D'émettre un avis de conformité au Plan métropolitain d'aménagement et de développement à l'égard du projet n° 154190016 du ministère des Transports du Québec (MTQ) visant la reconstruction de la structure P-13325 sur le boulevard Talbot au-dessus de la rivière des Hurons.
- De transmettre au MTQ copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 16 juin 2022

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Zones inondables - Relevés LiDAR topobathymétriques – Octroi d'un contrat

#### **Résolution n° C-2022-82**

Sur proposition de Mme Marie-Josée Asselin, appuyée par M. Éric Ralph Mercier, il est unanimement résolu :

- D'octroyer à la firme Quantum Spatial Canada Inc. dba NV5 Geospatial, le contrat pour l'acquisition des levés LiDAR topobathymétriques aéroportés le long de huit cours d'eau retenus pour le projet de cartographie des zones inondables de la Communauté métropolitaine de Québec, au montant de 413 649 \$ (taxes incluses), le tout en conformité avec la proposition technique et l'offre financière, datées du 8 juin 2022, ainsi que la recommandation du comité de sélection.

Référence : Rapport décisionnel du 16 juin 2022

Certificat trésorerie : CT-2022-21

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Réseau de suivi 2019-2021 de la qualité de l'eau du fleuve Saint-Laurent et de certains tributaires sur le territoire de la CMQuébec et des municipalités riveraines de Bellechasse - Rapport final

#### **Résolution n° C-2022-83**

Sur proposition de Mme Catherine Vallières-Roland, appuyée par M. Éric Ralph Mercier, il est unanimement résolu :

- De prendre acte du document *Réseau de suivi 2019-2021 de la qualité de l'eau du fleuve Saint-Laurent et de certains tributaires sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) et des municipalités riveraines de Bellechasse – Rapport final*, daté de juin 2022.
- D'autoriser la direction générale de la CMQuébec à diffuser ce document sur le site internet de la CMQuébec et auprès des partenaires concernés.

Référence : Rapport décisionnel du 16 juin 2022

Responsable : Environnement

Adoptée

Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la CMQuébec (Rive-Nord) 2016-2021 - Rapport de suivi 2021

**Résolution n° C-2022-84**

Sur proposition de M. Claude Villeneuve, appuyée par M. Sébastien Couture, il est unanimement résolu :

- De prendre acte du Rapport de suivi 2021 du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) Rive-Nord 2016-2021, daté du 16 juin 2022.
- D'autoriser la transmission du document avant le 30 juin 2022 au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et assurer sa diffusion sur le site internet de la CMQuébec.

Référence : Rapport décisionnel du 16 juin 2022

Responsable : Environnement

Adoptée

Alliances pour la solidarité – région de la Capitale-Nationale - Reddition de comptes annuelle 2021-2022

**Résolution n° C-2022-85**

Sur proposition de Mme Catherine Vallières-Roland, appuyée par M. Sylvain Juneau, il est unanimement résolu :

- De prendre acte de la Reddition de comptes annuelle 2021-2022 des Alliances pour la solidarité - région de la Capitale-Nationale ainsi que de ses annexes, datées du 6 juin 2022.
- De transmettre la Reddition de comptes annuelle 2021-2022 des Alliances pour la solidarité - région de la Capitale-Nationale ainsi que ses annexes au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.
- D'autoriser la directrice générale et trésorière à signer tous les documents afin de donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 16 juin 2022

Responsable : Développement social

Adoptée

Entente de soutien avec la Fondation Lucie et André Chagnon - Signature

**Résolution n° C-2022-86**

Sur proposition de Mme Brigitte Duchesneau, appuyée par Mme Catherine Vallières-Roland, il est unanimement résolu :

- D'autoriser la directrice générale et trésorière de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) à signer un addenda à intervenir à l'entente conclue avec la Fondation Lucie et André Chagnon (Fondation), afin de prolonger la durée de cette entente, d'ajouter des initiatives financées et d'octroyer un soutien financier correspondant aux organismes promoteurs pour la période requise pour la mise sur pied de mécanismes financiers pérennes.

- D'autoriser la directrice générale et trésorière ainsi que la secrétaire corporative de la CMQuébec, à signer les ententes à intervenir ainsi que les décaissements du soutien financier octroyé, avec les organismes identifiés pour la réalisation des initiatives financées.
- De mandater la direction générale de la CMQuébec à faire rapport au conseil de la CMQuébec de la gestion du fonds octroyé par la Fondation.
- D'autoriser la direction générale de la CMQuébec à poursuivre les discussions avec la Fondation en vue de la mise sur pied de mécanismes financiers permettant d'optimiser la gestion des fonds et soumettre un projet en ce sens au conseil de la CMQuébec.

Responsable : Développement social

Adoptée

Bordereau d'information

A) Historique des factures de plus de 2 000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$ du 1<sup>er</sup> janvier au 9 juin 2022.

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions des personnes présentes.

Clôture de la séance

**Résolution n° C-2022-87**

Sur proposition de Mme Brigitte Duchesneau, appuyée par M. Éric Ralph Mercier, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 13 h 35.

Adoptée

Les résolutions n<sup>os</sup> C-2022-76 à C-2022-87 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) BRUNO MARCHAND  
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN  
SECRÉTAIRE CORPORATIVE